



Valérie De Bue

Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives

Sept mois après l'arrivée de la nouvelle Ministre des Pouvoirs locaux, il était plus que temps que le *Mouvement communal* interroge celle-ci dans le cadre de cette rubrique. Valérie De Bue s'adresse ici à nos membres en évoquant tour à tour la neutralité budgétaire, le futur des intercommunales, le PST, Powalco, la politique de la ville, les SLSP, les infrastructures sportives, le Salon des mandataires... De quoi alimenter quelques pages dans ce numéro de mars. La parole est donc, une fois de plus, au Gouvernement.



ALAIN DEPRET
Secrétaire de rédaction

Madame la Ministre, vous êtes Ministre des Pouvoirs locaux depuis peu. Quel avis avez-vous sur ces quelques mois de travail ?

Je dirais que ces sept mois ont été intenses, riches et convaincants. Cela fait plusieurs années que j'ai fait le choix de la Région. Aujourd'hui, c'est avec une responsabilité de Ministre que je m'attèle à la tâche. Et je compte bien prouver ma détermination. Je suis en tout cas heureuse du travail accompli, et plus que jamais motivée à poursuivre sur ma lancée. Vous savez, ce n'est pas facile d'arriver dans un tel contexte, à moins de deux ans des prochaines élections. Et pourtant, nous avons relevé le défi. Avec l'ensemble du Gouvernement et avec toute mon équipe, nous nous montrons dignes de la tâche qui nous a été confiée. Nous pouvons clairement affirmer que nous n'avons pas chômé : la bonne gouvernance, les pensions des agents locaux, le Programme stratégique transversal, la réforme en matière de logements d'utilité publique, les subventions dans le domaine sportif, trois appels à projets (cimetière, radicalisme et revitalisation urbaine)... Et ce ne sont là que quelques exemples.

La neutralité budgétaire des décisions régionales et fédérales reste un point très important pour l'UVCW.

Comment envisagez-vous cela, tant au niveau régional que fédéral, via les comités de concertation ? En tant que Ministre des Pouvoirs locaux, avez-vous un moyen d'action à ce propos ?

Depuis 2004, la Région s'est engagée à compenser financièrement toute décision impactant les finances des pouvoirs locaux. Force est de constater que, si des compensations ont bien été octroyées ces dernières années, leur financement a constamment été revu à la baisse depuis 2013 dans le cadre de la trajectoire budgétaire régionale. Par exemple, le financement des compensations liées à la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier pour enfants et personnes à charge est passé de 40,4 millions d'euros en 2013 à 33,1 millions d'euros en 2017, soit une diminution annuelle moyenne de l'ordre de 5 % ces quatre dernières années. Le Gouvernement est conscient que les compensations sont nécessaires et qu'elles constituent un réel ballon d'oxygène pour nos communes et nos provinces. Il n'a donc nullement l'intention de les supprimer. Il a, par contre, décidé, comme indiqué dans les circulaires budgétaires 2018, d'en finir avec la logique selon laquelle plus les communes et provinces taxent, plus elles touchent de compensations. J'aimerais toutefois insister sur le fait que les villes et communes doivent elles aussi jouer un rôle sur le plan socioéconomique. Elles peuvent, par exemple, accueillir des entreprises et des services et participer

ainsi activement à la création de valeur ajoutée sur leur territoire. Par ailleurs, je reste particulièrement attentive au respect de l'équilibre budgétaire des pouvoirs locaux. Preuve en est, par exemple, la problématique des pensions des agents locaux qui ne fait qu'enfler depuis 2011 et qui étrangle de plus en plus de villes et CPAS via une inflation exponentielle de leurs cotisations de responsabilisation. Dès ma prise de fonction, j'ai souhaité fixer un cadre au sein duquel, désormais, les pouvoirs locaux pourront bénéficier d'une aide de la Région. Ce cadre responsabilisant et contraignant s'appliquera désormais à toutes les aides régionales.

En ce qui concerne les pouvoirs locaux, quels sont, selon vous, les défis auxquels il faudra absolument désormais s'attaquer ? L'un de vos chantiers importants est celui de la gouvernance et de l'éthique. Quelles seront vos propositions en cette matière ?

La gouvernance et l'éthique sont des enjeux majeurs et ils retiennent toute l'attention du Gouvernement wallon depuis sa mise en place en juillet dernier. L'affaire Publifin a été un véritable cataclysme qui a révélé des dysfonctionnements inacceptables dans le secteur public, mais aussi et surtout porté atteinte à la crédibilité de tous les acteurs politiques. Il est essentiel de prendre des mesures fortes pour éviter les dérapages qui se sont produits par le passé et restaurer la confiance des citoyens dans leurs



“Il est essentiel de prendre des mesures fortes pour restaurer la confiance des citoyens dans leurs institutions”

institutions. Je m’y attache depuis mon entrée en fonction avec la ferme volonté de répondre à toutes les recommandations de la commission d’enquête Publi-fin, et elles sont nombreuses. La matière est délicate, technique et nécessite de recueillir divers avis. Le dossier a très bien avancé puisqu’un important projet de décret a été approuvé en deuxième lecture le 21 décembre. Il devrait arriver sur la table du Parlement wallon avant les vacances de printemps. Mais cette matière ne doit pas occulter les autres enjeux auxquels sont confrontés les pouvoirs locaux. Dans de nombreuses communes, il n’y avait aucun problème de gouvernance ou d’éthique et les principales difficultés sont de garder le personnel motivé et qualifié et de maintenir les finances à l’équilibre, nonobstant le coût des CPAS, des zones de police ou de secours et les charges de pensions. Nous allons les aider à y parvenir.

L’UVCW a récemment montré sa volonté de sauvegarder les intercommunales comme propriétés des communes et outils de mise en œuvre de l’intérêt communal. Êtes-vous du même avis? La réforme de la gouvernance en préparation vise-t-elle bien à préserver ces outils communaux? Permettra-t-elle un renforcement et une plus grande effectivité du contrôle des communes sur ces structures?

Les intercommunales ont assurément un rôle important à jouer en Wallonie. Elles ont un lourd impact sur la vie

économique, rendent des services utiles aux pouvoirs locaux et sont de gros pourvoyeurs d’emplois. Les problèmes rencontrés avec certaines d’entre elles ne doivent pas nous conduire à jeter les bébés avec l’eau du bain. Dans un premier temps, le travail sur lequel nous sommes concentrés a été d’établir le cadastre des intercommunales, de ‘screener’ celles-ci et d’arrêter des règles de gouvernance et d’éthique. La réduction des rémunérations et du nombre d’administrateurs, par exemple, sont des mesures qui vont à elles seules provoquer des réflexions, des restructurations, des regroupements. Le secteur a pleinement pris conscience des évolutions nécessaires et je pense que celles-ci se feront assez naturellement. Je peux déjà citer en exemple la fusion entre l’IECBW et l’IBW. Pour le surplus, un des gros points d’attention sera que les intercommunales restent bien centrées sur des activités d’intérêt public.

Pour la bonne mise en œuvre du PST dans les communes, sera-t-il question d’un décret-cadre? Quels seront les dispositifs d’accompagnement prévus pour les communes en cette matière?

Les avant-projets de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ont été approuvés en première lecture par le Gouvernement le 24 janvier. Ils constituent la base légale du programme stratégique transversal pour les communes, les

CPAS et les provinces. L’objectif est que les textes soient votés au Parlement et d’application avant le renouvellement des conseils communaux et provinciaux ainsi que des conseils de l’action sociale. L’instauration du PST constitue en elle-même une simplification administrative, étant donné que les outils qu’étaient la lettre de mission et le contrat d’objectifs seront supprimés. Précisément, le PST permettra ainsi de renforcer le rôle du comité de direction ainsi que le dialogue entre l’autorité politique et l’administration. En outre, il contribuera également à une meilleure planification stratégique de l’action publique locale et constituera un réel outil de bonne gouvernance. Un guide méthodologique a été présenté lors du Salon des mandataires. Il est le fruit d’une réflexion entre la DGO5, l’UVCW, le CRAC, les communes-pilotes, des communes non pilotes et mon cabinet. Des formations gratuites sont actuellement proposées par la DGO5 et l’UVCW. Concernant l’outil informatique, un module PST dans e-Comptes est mis gratuitement à disposition des communes, CPAS et provinces qui le souhaitent. D’autres initiatives payantes existent. Chaque pouvoir local aura la liberté de choisir, en toute autonomie, l’outil qui lui semble le plus adapté à ses besoins. Je tiens également à souligner que mon cabinet réfléchit actuellement à une manière d’accompagner plus personnellement les pouvoirs locaux dans leur démarche stratégique, afin de répondre à la demande de ceux-ci. Des



soutiens de l'administration, du secteur associatif ou du secteur privé sont des possibilités étudiées.

L'entrée en vigueur du décret impérants emporte un ensemble d'obligations pour les communes, notamment celle de se faire connaître, et celle d'adhérer à l'asbl Powalco. Comment jugez-vous cette évolution pour les pouvoirs locaux et quelles sont vos attentes par rapport au décret et à sa mise en œuvre ?

Le décret dit impérants poursuit les objectifs de juguler l'accroissement anarchique d'ouvertures de chantiers en les coordonnant dans le temps et dans l'espace, d'améliorer la sécurité des chantiers en mettant en place un système d'information et d'échange de données performant et d'imposer une autorisation préalable à la réalisation de tout chantier. Ce sont des avancées considérables, attendues depuis longtemps, et les avantages du système seront nettement supérieurs à ses inconvénients. Actuellement, plus personne ne peut accepter de voir des voiries ouvertes pour placer des câbles à peine quelques semaines après leur rénovation et souvent sans aucun avertissement aux riverains. Ce nouvel outil permettra d'éviter ces situations. Bien entendu, la mise en œuvre du processus demandera certains investissements aux pouvoirs locaux, mais je m'efforce de les limiter en organisant des formations et en imposant un cadre strict à l'asbl en charge de la plateforme informatique.

Où en est-on en matière de politique de la ville ? Pourriez-vous rassurer les communes concernées à ce propos ? Comment voyez-vous la politique régionale de la ville à moyen terme ?

Le déclin des centres urbains n'est plus à démontrer, ainsi qu'en témoignent de nombreuses études et baromètres. Et, malgré ce constat et plusieurs effets d'annonce des gouvernements précédents, nous n'avons observé aucune réforme au niveau de la politique de la ville au cours de ces dernières années. Pire encore, le peu de moyens consacrés à cette politique a eu tendance à diminuer au fil du temps, tandis que nous avons assisté à un cloisonnement totalement improductif des différents

moyens d'action pouvant influencer favorablement cette matière qui requiert pourtant une vision éminemment transversale. Une répartition inéquitable des moyens alloués aux centres urbains wallons doit également être relevée au cours des dernières années. Ainsi, si le caractère structurant des métropoles doit bien être reconnu et encouragé, la disparition de toutes sources de financement pour les villes de taille moyenne ne peut être jugée acceptable. L'encours non maîtrisé des programmes de rénovation et de revitalisation urbaine peut, par ailleurs, être jugé comme préoccupant. Il résulte du sous-financement chronique opéré par nos prédécesseurs. Il m'importe de pouvoir remédier, à l'avenir, à cette situation pour ces deux outils d'urbanisme opérationnel qui offrent à l'ensemble des villes wallonnes la possibilité de freiner la perte de vitalité des noyaux bâtis et de rénover leurs centres urbanisés. Affecter judicieusement les moyens, mobiliser des fonds privés, décroiser les politiques publiques (aménagement du territoire, mobilité, commerces, logement...) et simplifier les procédures administratives constitueront ma priorité. Pour ce qui est de la PGV, plus précisément, il faut souligner qu'à l'heure actuelle, cette politique ne bénéficie d'aucune base légale et qu'il convient rapidement de pouvoir lui apporter un cadre afin de pouvoir optimiser les moyens qui lui sont consacrés. Il conviendra donc de remédier à cette situation dans une logique de résultats et de transparence en prévoyant un mécanisme de contractualisation à court terme qui pourra déboucher sur une base légale pérenne à moyen terme. L'intégration d'un plan de développement urbain dans le PST sera importante dans ce cadre. La mise en œuvre d'objectifs liés aux priorités du nouveau Gouvernement wallon pour la politique de la ville, tels que les investissements créateurs d'emploi, l'amélioration de l'attractivité des centres urbains ou encore la lutte contre le radicalisme sera au centre de mon projet pour les villes wallonnes.

En matière de logement, pensez-vous mettre en place un ensemble de réformes structurelles ayant pour objectif d'assurer l'équilibre financier des SLSP ?

Les constats ont été posés : un grand nombre d'habitations, en Wallonie, sont vétustes ou inadaptées, les logements d'utilité publique sont trop peu nombreux, les sociétés de logements ne parviennent pas à rencontrer l'objectif de création de logements... Une grande réforme est nécessaire. Il faut développer un nouveau modèle, une nouvelle feuille de route. Celle-ci doit permettre d'accélérer la rénovation en profondeur du bâti, et de faire en sorte que chacun puisse construire de manière abordable avec la plus grande efficacité énergétique possible. Je travaille, par ailleurs, à l'élaboration d'un fonds qui visera à amplifier considérablement les moyens, privés et publics, qui pourront être mis à disposition des particuliers, mais aussi des organismes publics en charge du logement. Mon intention est qu'à l'avenir, les règles soient plus claires, plus ambitieuses, aussi. Le Plan wallon d'Investissement prévoit, jusque 2024, que la Région consacre pas moins de 755 millions € à la réalisation de cette « Ambition Logement ». Plus précisément, nous travaillons actuellement à la réforme de l'arrêté locatif, dont le calcul du loyer que nous souhaitons plus équitable entre les locataires. Actuellement, le calcul du loyer ne tient pas ou très peu compte de la qualité du logement, notamment du point de vue énergétique. Les locataires des logements anciens non rénovés paient presque le même loyer que les locataires des logements neufs, quasi passifs, mais font face à des charges beaucoup plus élevées. C'est inéquitable. Nous souhaitons également simplifier les procédures administratives auxquelles font face les locataires et les sociétés de logement, que ce soit en termes de candidature, d'attribution ou de relation locative. Je pense aux renouvellements des candidatures et aux informations que doivent fournir les locataires à la société. Nous souhaitons mettre en place une automatisation la plus large possible, que les SLSP aient à recueillir elles-mêmes les données dont disposent d'autres services publics (connexion à la Banque-carrefour de la sécurité sociale...) en privilégiant une optique tournée vers l'utilisateur. Quant aux subventions, nous souhaitons prioriser les investissements économiseurs d'énergie, profitables aux locataires



en termes de charges et à tout un chacun sur le plan environnemental. Nous inciterons également les pouvoirs adjudicateurs à intégrer les clauses environnementales et sociales dans leurs cahiers des charges visant notamment la lutte contre le dumping social et favorisant l'économie circulaire et les PME locales. La promotion des cahiers des charges performanciers sera également à l'ordre du jour afin de permettre au secteur de la construction et aux architectes de proposer des solutions innovantes.

Vous pensez, comme l'UVCW, qu'il faut alléger les charges administratives des SLSP? Les SLSP auront-elles également plus d'autonomie en ce qui concerne l'attribution des logements sociaux?

La Région ne compte que 101.000 logements d'utilité publique, alors qu'environ

450.000 ménages sont potentiellement éligibles pour l'attribution d'un tel logement, vu l'élargissement des conditions de revenus décidé par le précédent Gouvernement. Nous devons continuer de garantir l'octroi de ces logements, prioritairement aux plus nécessiteux en matière de logement. Néanmoins, je reste attentive aux besoins du secteur et d'assurer une mixité sociale au sein des quartiers. Les sociétés de logement pourront donc continuer à déroger à l'ordre d'attribution pour une part limitée de leur parc, comme c'est le cas actuellement. Par ailleurs, le Code du logement permet déjà une diversification des sources de recettes pour les sociétés de logement via des activités de bailleur commercial, des prises en gestion. J'encourage évidemment les sociétés de logement à diversifier leurs activités en ce sens.

Concernant le CWLHD, une disposition nouvelle inquiète le secteur, à savoir la vente forcée de logement par les SLSP à leur locataire. Comment comptez-vous atteindre un nouvel équilibre à ce sujet?

Je pense également que le Code wallon du logement et de l'habitat durable, tel que le législateur l'a modifié le 1^{er} juin 2017, déséquilibre exagérément et dangereusement la relation entre le bailleur public et son locataire par rapport à la vente éventuelle d'un logement. Dans l'état actuel de la législation, on pourrait quasi parler de « vente forcée ». Si la société de logement de service public n'est plus maître de décider quels immeubles elle propose à la vente et quels autres elle entend conserver dans son patrimoine, elle se trouve complètement amputée d'un pan important de sa gestion immobilière et de sa stratégie financière. J'ai proposé au

PURO[®]
Fairtrade Coffee
saving the rainforest

Puro s'engage à protéger les forêts tropicales. Nous collaborons avec l'organisation de conservation de la nature World Land Trust et pour chaque tasse de café vendue, nous donnons une contribution financière pour acheter et protéger durablement des parties menacées de la forêt tropicale en Amérique du Sud.

www.purocoffee.com - 0800/44 0 88

FAIRTRADE[®]



Gouvernement wallon, qui l'a adopté en première lecture le 21 décembre, via un décret-programme, une modification décrétale qui, grâce à une modification de l'article 131 du Code, visera à remplacer « le droit d'acheter du locataire » par « une autorisation de vendre », laissant aux sociétés de logement de service public le soin d'exercer pleinement leur responsabilité de gestion immobilière (prévision budgétaire, planification, perte de recettes locatives...). Cette disposition habilitera également le Gouvernement wallon à fixer les règles, conditions et modalités de vente d'un immeuble public par une SLSP. J'espère qu'elle sera à l'examen du Parlement à l'été.

Comment comptez-vous, au final, mettre en œuvre la mixité sociale wallonne en matière de logement ?

Je constate que ces notions de mixité sociale et de mixité sociale par le logement sont un peu mises à toutes les sauces, à l'appui d'une décision et de la décision contraire. De quoi parle-t-on au juste ? De la différence des revenus, des générations, des cultures, des comportements sociaux... ? Réduit-on les difficultés des personnes en modifiant les distances spatiales ? Autant de questions qui suscitent surtout la controverse si l'on n'accepte pas de les évoquer avec un minimum d'honnêteté intellectuelle. Selon le précédent Gouvernement, la recherche de mixité sociale revenait à tenter de faire entrer dans les logements publics des personnes disposant de revenus plus confortables aux fins de rendre des moyens financiers aux sociétés de logement de service public. Si ce dernier objectif est louable, le moyen retenu pour y arriver est vraiment mal choisi. D'abord, on constate déjà que les candidats au logement public ne se bousculent pas parmi les revenus moyens. Ensuite, pareille mesure reviendrait à exclure du logement public un nombre équivalent de ménages moins favorisés. Ce qui serait un comble, vous en conviendrez. La politique veut que le Gouvernement wallon s'articule au contraire autour de plusieurs axes qui, ensemble, devraient aboutir « naturellement » à plus de mixité. Je pense aux opérations mixtes privé/public, à une implantation plus raisonnée des

logements, à des prises en gestion, à la mise en place d'une politique de location/vente...

Comment voyez-vous la politique régionale du logement à moyen terme, notamment la politique d'ancrage ? Quels moyens seront mis à disposition des communes et des SLSP dans ce cadre ? Le droit de tirage sera-t-il mis en place en matière de logement public ?

Mon constat immédiat consiste à dire qu'aucun moyen nouveau n'avait été programmé par mes prédécesseurs pour créer de nouveaux logements publics (pas d'ancrage 2017-2019 et plus d'ancrage prévu du tout d'ailleurs), ni, du reste, pour poursuivre leur rénovation. Or, j'estime qu'il est impératif de relancer très rapidement une réelle politique d'investissements dans le secteur. À cette fin, j'ai chargé la Société wallonne du Logement de consulter toutes les sociétés de logement de service public et d'établir un inventaire des besoins à court et moyen terme. Mon intention est d'affecter les moyens que le Gouvernement pourra mobiliser à une programmation immédiate. À plus long terme, dans le cadre du programme d'investissement wallon présenté ce 15 janvier, mon équipe et moi-même travaillons à la constitution d'un fonds régional d'investissements destiné à financer les investissements nécessaires dans le logement public à l'avenir. Ce fonds combinera les crédits régionaux directs, mais nous tentons d'y associer également des fonds européens, ainsi qu'un recours à l'épargne privée. Dans le même temps, diverses formules de collaborations entre le secteur privé et le secteur public sont étudiées. Je peux vous confirmer, dans ce contexte, que le principe du droit de tirage me semble une solution effectivement plus appropriée que les systèmes de planification pluriannuelle qui préexistaient. En ce qui concerne les travaux d'entretien, de réparations et de maintien, il va de soi que les sociétés de logement de service public doivent aussi disposer des recettes d'exploitations suffisantes pour y parvenir. Une fois que les investissements économiseurs d'énergie seront terminés, la révision des modalités de calcul du loyer y contribuera progressivement.

Du nouveau en matière d'infrastructures sportives, en ce qui concerne les pouvoirs locaux ?

Dans le domaine des infrastructures sportives, la concrétisation du plan piscines représente un enjeu majeur. Le parc des piscines wallonnes nécessite une rénovation en profondeur et nous en sommes tous conscients. L'enjeu actuel consiste à doter ce plan d'un mécanisme de financement efficient afin de pouvoir accélérer le rythme des investissements par la suite. Pour les dossiers introduits dans le cadre des procédures dites classiques, il m'importe de pouvoir travailler dans la plus grande transparence et de mettre les infrastructures sportives au service du développement sportif. Cette notion a été trop peu mise en avant jusqu'ici et je souhaite que des collaborations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles puissent être initiées.

En conclusion, pouvez-vous nous dire quels ont été vos guidelines pour la reprise de l'organisation du Salon des mandataires ?

Cette année, nous avons voulu rétablir un certain équilibre entre les deux journées consacrées au Salon des mandataires, cela par une meilleure répartition des conférences, mais aussi en dédoublant le traditionnel repas du jeudi midi. En réduisant ainsi l'espace dédié au catering, nous avons pu consacrer davantage de place aux associations, mais aussi accueillir le *Federal Truck Beldonor*, qui vise à sensibiliser les jeunes aux dons d'organes. J'ai bien conscience que le jeudi reste un jour très important aux yeux des mandataires. Il faudra donc du temps pour donner au vendredi l'importance qu'il mérite. Mais nous avons, cette année, initié un changement. Le Salon doit offrir aux mandataires l'occasion de nouer des contacts avec les exposants présents. Une plus grande fluidité due à une meilleure répartition des visiteurs ne peut qu'être bénéfique pour atteindre cet objectif. L'heure est à présent venue de dresser le bilan de cette 13^e édition dédiée aux élections locales. Après quoi, nous réfléchirons déjà à la prochaine, forts de cette première organisation.